



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE



QUOTIENT FAMILIAL 2019
APPLICABLE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER AU 31
DECEMBRE 2019

Cadre réservé au service	
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Restauration scolaire
Etudes - Garderies
Centre de loisirs
Séjours scolaires
Activités - Séjours jeunesse

En l'absence des justificatifs demandés, le tarif maximum sera appliqué.

DISPOSITIF QUOTIENT FAMILIAL

I – Modalités de détermination du prix applicable à l’usager :

Les prix pour chaque service municipal sont définis à partir des ressources de l’usager et entre un prix plancher et un prix plafond.

Au-delà d’un quotient familial de 1500, le prix plafond est appliqué à l’usager.

Entre 300 et 1500, les usagers paieront un tarif lié à leurs ressources.

Si le quotient familial est inférieur à 300, les usagers pourront prendre contact avec le CCAS pour un tarif personnalisé dans le cadre d’une démarche particulière d’accompagnement social.

Le quotient familial est calculé pour une année civile ; en cas de changement de situation en cours d’année, l’usager doit en informer le service en charge du quotient familial (service.logement@saclay.fr – tél : 01 69 41 88 13).

II – Modalités de calcul du quotient familial :

a- Fiche identité de la famille

Père ou représentant légal

Nom Prénom.....
Adresse
Tél Portable.....
E-mail.....

Mère ou représentant légal

Nom Prénom.....
Adresse
Tél Portable.....
E-mail.....

Situation familiale

Célibataire Pacsé/concubin Marié Séparé Divorcé Veuf

Nombre d’enfants à charge :

Enfants scolarisés (remplir le tableau ci-dessous)

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Etablissement fréquenté	Classe

Je soussigné(e),, atteste l’exactitude des informations fournies.
Fait à Saclay, le Signature

b- Ressources prises en compte et formule

Le calcul du quotient familial prend en compte toutes les recettes annuelles des ménages (traitements et salaires, revenus non-salariés, allocations chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, pensions alimentaires versées ou perçues, congé parental d'éducation, retraites, revenus du patrimoine, ..., y compris les prestations sociales hors allocations handicap)

Nombre de parts :

- couple ou parent isolé = deux parts
- un enfant = une demi part (1^{er}, 2^{ème} et à partir du 4^{ème} enfant)
- troisième enfant = une part
- enfant handicapé = une part

Exemple : couple avec deux enfants = 3 parts

Ressources annuelles =

$$\frac{20400\text{€ (ressources annuelles nettes fiscales)} + 4557\text{€ (congé parental)}}{12 \text{ mois}} = 2079\text{€}$$

Quotient =

$$\frac{2079\text{€ (ressources mensuelles)}}{3 \text{ (nombres de parts)}} = 693$$

c- Justificatifs à fournir (copies)

- Ce formulaire de demande de calcul du quotient familial complété et signé (disponible à l'accueil des mairies principale et annexe ou sur le site de la mairie)
- Livret de famille complet
- Titre de séjour en cours de validité
- Attestation d'enregistrement du PACS
- Pour les personnes divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement ou déclaration judiciaire de rupture de PACS, justificatif de domicile du conjoint(e) qui se sépare (attestation d'hébergement **non valide**)
- Avis d'imposition ou de non-imposition complet **2018 sur les revenus 2017**
- Avis d'imposition complet de la taxe d'habitation **2018**
- 3 derniers bulletins de salaire de la famille
- **CAF** : attestation des paiements détaillés des mois de janvier à décembre **2018**
- Pension alimentaire : extrait de jugement
- Pôle-emploi : notification du taux journalier ainsi que le nombre de jours indemnisés à percevoir
- Attestation fiscale de l'année **2018** délivrée par **pôle-emploi**
- Avis de paiement : pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale
- Dernière quittance de loyer ou bail de location pour les nouveaux arrivants
- KBIS pour les commerçants
- RSI : Déclaration trimestrielle de chiffre d'affaires pour l'année **2018**
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans
- Congé parental d'éducation : attestation de paiement CAF

Service calcul quotient familial :
Madame Corinne BOURVEN
01.69.41.88.13 - service.petite-enfance@saclay.fr

**Dossier complet à retourner en mairie
avant le 31 décembre 2018**

➤ A l'adresse suivante :

**Maire de Saclay
Service Petite enfance – Quotient familial
12, place de la Mairie
91400 SACLAY**

➤ Ou à déposer aux accueils :

**Mairie du Bourg
Mairie du Val d'Albian**

**Sous enveloppe fermée
« confidentiel quotient familial »**

Attention :

**Pour les demandes effectuées en cours d'année scolaire,
le quotient s'appliquera à la date de dépôt du dossier complet.**

**Sans demande de calcul du quotient familial et en cas de dossier
incomplet, le tarif maximum sera appliqué**



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE



TARIFS PLANCHER ET PLAFOND POUR
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR EN ELEMENTAIRE

APS1 / ETUDE : 16h30 à 17h45

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 1 €	QF<300
Prix plafond : 2 €	QF>1500
Prix extérieur	2.6 €

APS2 : 17h45 à 18h30

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 0.55 €	QF<300
Prix plafond : 1.10 €	QF>1500
Prix extérieur	1.43 €

TARIFS PLANCHER ET PLAFOND POUR
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR EN MATERNELLE

APS1 Gouter : 16h30 – 17h00

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 0.50 €	QF<300
Prix plafond : 1.20 €	QF>1500
Prix extérieur	1.56 €

APS2 : 17h00 – 18h00

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 0.50 €	QF<300
Prix plafond : 1.15 €	QF>1500
Prix extérieur	1.50 €

APS3 : 18h00 – 18h30

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 0.50 €	QF<300
Prix plafond : 1.10 €	QF>1500
Prix extérieur	1.43 €



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE



TARIFS POUR L'ACCUEIL PÉRICOLAIRE DU MATIN

Le tarif de l'accueil périscolaire du matin, de 7h30 à 8h20, est fixé à 1€, sans prix minimum ni maximum et sans application du quotient familial à cette prestation.

TARIFS PLANCHER ET PLAFOND POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 1 €	QF<300
Prix plafond : 5.35 €	QF>1500
Prix extérieur	7.75 €

TARIFS PLANCHER ET PLAFOND POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

ALSH Journée

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 4.6 €	QF<300
Prix plafond : 23 €	QF>1500
Prix extérieur	30 €

ALSH Matin et repas

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 2.6 €	QF<300
Prix plafond : 13 €	QF>1500
Prix extérieur	17 €

ALSH Après-midi (sans repas)

BORNES DE PRIX	BORNES DE QF
Prix plancher : 2 €	QF<300
Prix plafond : 10 €	QF>1500
Prix extérieur	13 €